

Scrutin sénatorial du 21 septembre 2008 : les points essentiels

Fait marquant, il s'agit du dernier renouvellement par tiers pour le Sénat. A partir de 2011, il se fera par moitié tous les trois ans compte tenu d'une réforme adoptée en 2003, abaissant l'âge d'éligibilité et réduisant la durée du mandat sénatorial de 9 à 6 ans, en vue de l'inscrire dans une périodicité harmonisée avec celle des mandats locaux.

Le renouvellement concerne la série A. Les départements de l'Ain à l'Indre sont ainsi visés avec le Territoire de Belfort et la Guyane, la Polynésie française, Saint Barthélemy, Saint Martin, Wallis et Futuna.

114 sièges sont à pourvoir dont 12 nouveaux en raison de l'évolution démographique de la population française.

Dans les départements métropolitains, 31 sont au scrutin majoritaire et élisent 67 sénateurs, 7 à la représentation proportionnelle, qui élisent 36 sénateurs.

Le Sénat à l'issue de cette élection comprendra 348 sénateurs.

Les enjeux de ce scrutin : pour l'opposition, c'est une chance de se renforcer et de peser sur le fonctionnement et dans la répartition des postes, afin d'inciter la présidence à une plus grande démocratisation de l'institution sénatoriale.